PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 18 novembre 2023

INONDATIONS EN PICARDIE MARITIME : LE PRÉFET MOBILISE LES ACTEURS POUR PRÉVENIR CE PHÉNOMÈNE

Le dimanche 12 novembre le préfet de la Somme, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, s'est rendu en compagnie du président du Conseil Départemental, Stéphane HAUSSOULIER, dans les communes du Marquenterre afin de constater les dégâts occasionnés par les fortes pluies récentes et échanger avec les élus et acteurs du monde agricole. Une dizaine de communes s'est par ailleurs manifestée pour faire valoir une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Suite à ce déplacement, le préfet a confirmé la pleine mobilisation des services de l'Etat pour évaluer en continu la situation, assurer les urgences et prendre les mesures nécessaires à court et moyen terme.

Concernant le secteur agricole, une visite de terrain a été menée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) dès le 14 novembre afin de réaliser les premières constatations et engager rapidement la procédure de déclaration de calamité agricole. Des visites ultérieures se tiendront dès que l'eau se sera retirée. En parallèle, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a transmis la carte des parcelles dont le taux d'humidité est supérieur à 85 % et qui pourront bénéficier de la reconnaissance d'un cas de force majeure au titre des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Fort de l'expertise des services de l'État sur le terrain et de la cartographie du Ministère de l'agriculture, le préfet de département valide, ce jour, le zonage qu'il propose à l'administration centrale pour permettre d'ouvrir les procédures d'indemnisations aux agriculteurs concernant les pertes de production non récoltées et les semis qui seront à refaire. Par souci de cohérence, le zonage qui permettra de bénéficier de la reconnaissance d'un cas de force majeure et celui proposé pour le dispositif des calamités agricoles sont identiques (carte en annexe).

D'autre part, le préfet s'est engagé à examiner très concrètement les dispositifs utiles à la prévention des inondations. C'est ainsi qu'une réunion s'est tenue à la sous-préfecture d'Abbeville le 15 novembre en présence des élus, de la Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles, des Associations Syndicales Autorisées, du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, de la Chambre d'Agriculture départementale de la Somme et du Conservatoire du Littoral. A l'issue de cette réunion, trois groupes de travail zonés ont été établis pour répondre aux spécificités de chaque bassin : Bas Champs - Cayeux sur mer, Baie de Somme - Le Crotoy, Baie d'Authie.

Ces groupes de travail devront restituer leurs propositions de plan d'action lors d'une réunion présidée par le préfet de la Somme le 15 décembre prochain, en présence du président du Conseil départemental, des services et agences de l'Etat ainsi que de l'ensemble des parties prenantes. Une feuille de route sera arrêtée à cette occasion. Cette réunion sera prolongée par celle du comité des financeurs du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle-Somme-Authie pour un point d'avancement concernant les travaux à réaliser sur les ouvrages hydrauliques de la Baie de Somme, leur financement et le calendrier des opérations liées.

Dans l'immédiat, une vigilance maximale est maintenue sur la zone littorale de la Somme.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens

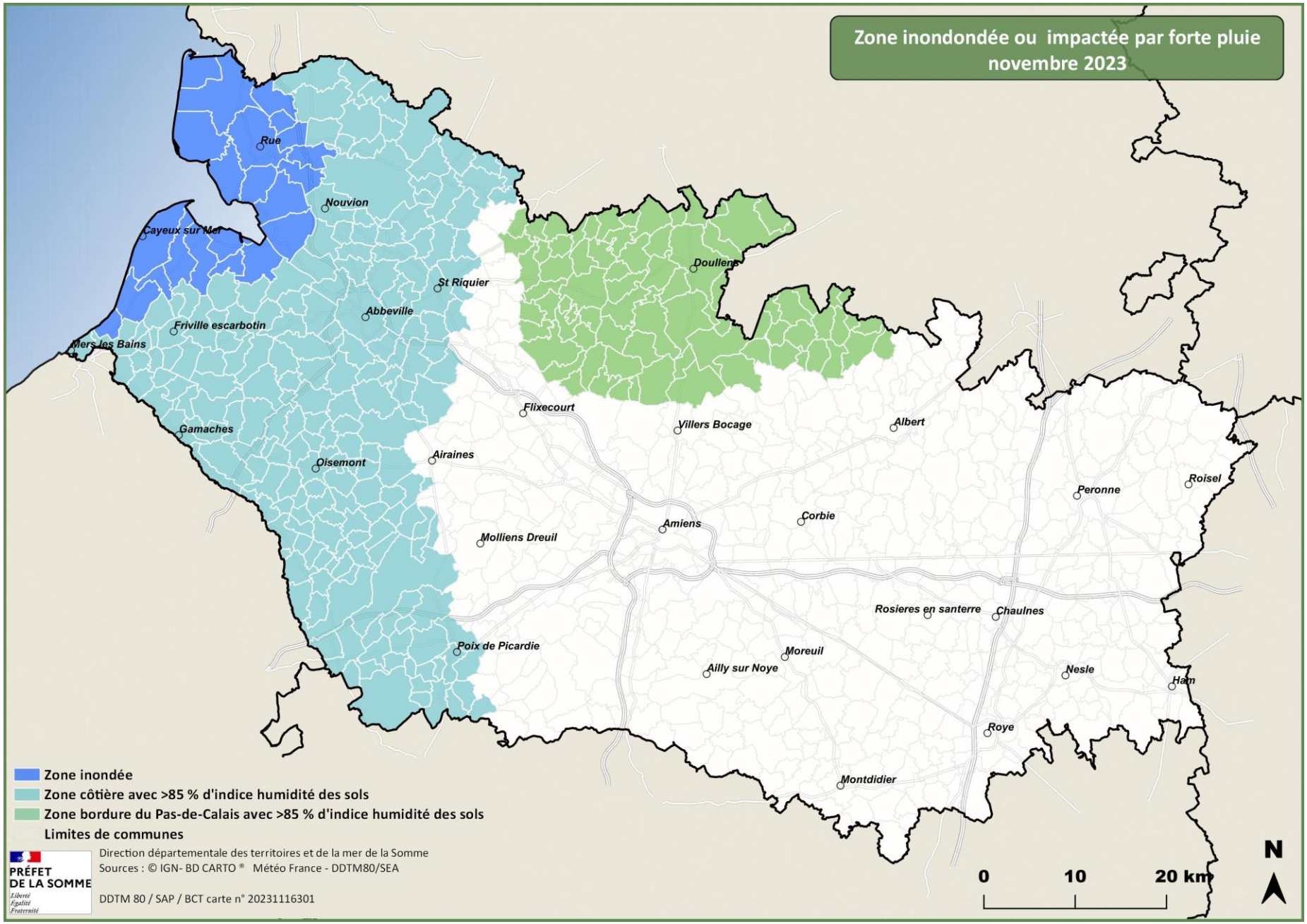
Zone inondondée ou impactée par forte pluie
novembre 2023
Rue
Nouvion
Cayeux sur Mer
Doullens
St Riquier
Abbeville
Friville escarbotin
Mers les Bains
Flixecourt
Villers Bocage
Albert
Gamaches
Airaines
Oisemont
Peronne
Roisel
Corbie
Amiens
Molliens Dreuil
Rosieres en santerre
Chaulnes
Poix de Picardie
Moreuil
Ailly sur Noye
Nesle
Ham
Roye
Montdidier
Zone inondée
Zone côtière avec >85 % d'indice humidité des sols
Zone bordure du Pas-de-Calais avec >85 % d'indice humidité des sols
Limites de communes
PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Sources : © IGN- BD CARTO ® Météo France - DDTM80/SEA
DDTM 80 / SAP / BCT carte n° 20231116301
0
10
20 km
N